L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JÉROME BAYON.

JEUDI MATIN, 29 NOVEMBRE 1832.

GOUVERNEUR.
J. B. DAWSON.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 29 novembre.

CHARLES CARROLL, le dernier des signataires de la déclaration d'indépendance des Etats-Unis, est mort à Carrollton, le 14 de ce mois, dans sa quatre-vingt-douzième année. Ce grand citoyen emporte dans la tombe les regrets de tous ses compatriotes. L'article suivant sur ce sujet est emprunté à un journal que nous avons sous les yeux;

"MORT DE CHARLES CARROLL!!

"Nous avons à remplir la tâche pénible," dit le *Baltimore Republican* du 15, "d'annoncer la mort du dernier des signataires de la déclaration d'Indépendance. CHARLES CARROLL, *de Carrollton*, n'est plus! C'est ainsi, que l'un après l'autre, ces hommes illustres de la révolution, ont quitté la terre des vivans, n'existeront plus que dans la mémoire reconnaissante de ceux pour lesquels ils ont acheté la liberté, l'indépendance et la prospérité; qui et là, il se trouve encore une étoile politique, qui sert encore à fixer les regards et à rechauffer le cœur de ceux qui savent les apprécier. M. Charles Carroll avait atteint un âge avancé; et il a eu la satisfaction de voir cette jeune république, à l'établissement de laquelle il a tant contribué, sortir de l'obscurité et prendre rang parmi les puissances du monde. Il l'a vue triompher une seconde fois de la malveillance des mers, comme l'on appelle l'Angleterre; il a vu une seconde fois le Lion s'abaisser devant l'Aigle américaine; il a vu son pavillon flottant sur toutes les mers et respecté par toutes les nations. Il a vu ce peuple pour le bonheur duquel il avait engagé sa vie, ses biens, son honneur, jouir de la prospérité qu'il lui désirait; il a vécu pour voir un de ses dignes concitoyens réélu une seconde fois à la présidence, par le vœu presque unanime de toutes les sections de l'Union; preuve certaine qu'il n'y a pas à craindre que cette union cesse. Quelle satisfaction pour lui quand il se rappelait le passé! c'était pour lui la plus grande des jouissances; et quand la conversation roulait sur ce sujet, il oubliait son âge et se croyait encore dans toute la force de la jeunesse.

"Il a vécu pour voir à la place d'un petit village voisin de Philadelphie, qu'il habitait, une ville immense et populeuse, occuper le troisième rang parmi les villes de l'*Union*, tant par son étendue que par ses richesses et l'esprit d'industrie qui anime un peuple vertueux et courageux, qui se plaît à suivre les exemples glorieux qu'il lui a laissés. Que pouvait désirer de plus un mortel? Il a épuisé la coupe du bonheur. Il a combattu pour une bonne cause, et il a triomphé. Il a terminé sa carrière, et sa patrie reconnaissante comble sa mémoire de bénédictions. Puissent ses exemples, s'il nous a donnés servir encore à animer le courage et les bras de ses concitoyens!"

La malle d'hier ne nous a pas apporté de gazettes de New-York; celles de Philadelphie sont du 15, mais elles ne contiennent point de nouvelles d'Europe.

NOMINATION PAR LE GOUVERNEUR.

M. ETIENNE MAZUREAU a été nommé, mardi, par S. E. le Gouverneur, avocat-général, à la place de M. G. Eustis, nommé secrétaire d'Etat.

A l'époque actuelle de l'histoire politique de la Louisiane, quand le peuple demande avec instance l'adoption des mesures requises par la constitution pour convoquer une convention à l'effet de réviser et d'amender ce pacte, ou d'en rédiger un nouveau plus conforme à l'esprit des temps où nous vivons et en harmonie avec l'agrandissement des frontières de l'état, par suite de l'admission des paroisses des Florides après l'adoption de la constitution; à cette époque de notre histoire, dis-nous-nous, il devient de la plus haute importance de savoir si les candidats auxquels nous nous proposons de donner nos suffrages, soit pour la place de gouverneur, soit pour un siège dans l'une ou l'autre chambre de la législature, sont parfaitement imbus de cet esprit régénérateur qui est si largement répandu parmi nos concitoyens.

Les opinions du représentant actuel du pouvoir exécutif, sur ce sujet, sont connues: on sait généralement qu'il ne s'opposera à aucune des améliorations que le peuple voudra faire à la loi fondamentale de l'état. Mais le terme de la durée de ses fonctions sera arrivé avant que la législature ait pu faire autre chose que d'adopter les mesures préliminaires pour la formation d'une convention. C'est donc de son successeur qu'il dépendra que les vœux du peuple soient remplis, ou non; puisqu'il aura le pouvoir de hâter la marche des réformes demandées, ou d'en arrêter tout à fait les progrès, par son veto. L'importance, donc, d'avoir alors au timon des affaires un homme d'état qui soit non seulement disposé en faveur de ces mesures, mais qui soit capable au moins d'aider à l'œuvre de la réforme, dont être évidente aux yeux de tout homme réfléchi, qui voudrait faire disparaître enfin cette odieuse inégalité par laquelle notre législature se fait remarquer; aux yeux de tout citoyen, enfin, qui voudrait reconstruire sur de nouvelles bases tout notre corps social.

Pour pénétrer nos lecteurs de l'impérieuse nécessité de réviser la constitution, il nous suffit de parler de la section 10 de l'article II de ce contrat. Par cette section, l'état est divisé en *quatorze* districts sénatoriaux dont les bornes sont définies, "et dont chacun doit élire un sénateur." Les paroisses des Florides ne sont pas comprises dans cette division: et chaque année, nous avons sous les yeux une étrange anomalie, celle de voir siéger dans le sénat trois membres dont la présence y est un défi ouvert porté à la constitution! Ceux qui se rappellent les scènes qui transpirèrent lorsqu'on se borna à faire entendre au général Thomas, de Bâton Rouge, qu'il pourrait être expulsé de son siège, n'auront pas besoin de longs raisonnemens pour comprendre combien il est important au repos de la chose publique, que cette question soit enfin réglée sur une base constitutionnelle, ce qui ne peut être fait que par une convention.

Mais cette frappante irrégularité, qui suffit pour justifier la formation d'une convention, n'est pas la seule que l'on rencontre dans notre constitution actuelle. La section 3 de l'article IV divise l'état en deux juridictions d'appel, et prescrit la manière dont la justice sera administrée par la cour suprême dans ces districts. Ici encore les paroisses des Florides sont oubliées: les intérêts des citoyens de cette partie de l'union dépendent d'une législation illimitée et irresponsable, et leurs forêts et leurs vies sont à la merci de tribunaux érigés sans l'autorisation de la constitution ou sans leur propre pouvoir. A quoi ceci ne peut-il point tendre? Supposons un moment que ces paroisses refusent d'obéir aux lois de l'état ou aux décisions de nos cours, où sera le pouvoir constitutionnel de punir les délinquants? Ce sujet n'est pas dans les limites constitutionnelles de l'état; il s'ensuit conséquemment qu'il dépend que de la volonté des citoyens de rendre telle et non autre son autorité, ou de s'y soumettre; puisqu'il est évident que les conditions auxquelles ils ont consenti à être unis à l'état, après avoir bravement conquis leur indépendance, n'ont jamais été remplies et ne pourront jamais l'être, jusqu'à ce que par un amendement à la constitution, "ils aient mis, sous tous les rapports, sur le même pied que les citoyens de toutes les autres parties de l'état."

Nous ne pensons pas qu'un prétendu [illegible] habitans des paroisses d'Est et d'Ouest Féliciana [illegible] 900 notaires, étant placés à tous égards sur le même pied que ceux de la Pointe-Coupée, quand les étrangers n'auraient pas l'assemblée générale, et conséquemment, qu'un seul représentant qui est susceptible d'être rejeté, tandis que les autres, avec 161 votans, n'ont un sénateur qui ne représente que cette paroisse, et qui occupe le siège envahi de la constitution! Et ce n'est pas dans l'exagération de dire seulement, que la représentation, qui est la base de tous gouvernemens libres, qui répartie d'une manière aussi inégale. Quelques paroisses, fortes de leur [illegible], sont tentées de ne pas se départir des privilèges qu'elles ont obtenus dans l'enfance du gouvernement fédéral; et bien que la constitution ait été le résultat exprès de la représentation, [illegible] l'expérience démontré que les droits

[illegible] ne peut point, [illegible] également tant que pour en revendiquer l'exercice, il n'aura pas remontré au principe, à l'origine même de ces droits.

A ces pensées utiles et hardies se rattache une foule de considérations fondamentales, qui toutes semblent nous dire qu'en cherchant un successeur à notre premier magistrat, nous devons réunir nos suffrages sur un homme d'état consommé, capable de conduire notre état aux hautes destinées qui l'attendent; un homme enfin dont l'esprit éclairé préside à la régularisation des détails qui se préparent, et dont la main sûre et ferme imprime à nos institutions un caractère de sagesse qui porte nos descendans à se glorifier un jour de leurs pères. Et pourtant ce n'est pas surtout pour la révision de notre constitution que nous voulons des talens et une expérience solides dans le successeur du gouverneur Roman. Il s'agit de fonder un système d'améliorations intérieures. Jusqu'à présent la législature ensuite, dans les appropriations qu'elle a faites pour les améliorations intérieures, avoir reconnu en principe, que si elle avait le droit de tirer des fonds du trésor public, elle pouvait sans méconnaître les droits de l'état se dispenser d'en déterminer l'emploi. D'après ce principe, soixante ou soixante-dix mille piastres ont été annuellement appropriées à ces objets: mais pour emprunter les paroles d'un célèbre écrivain contemporain "nous nous voit des canaux ouverts, des bayous rendus navigables, des chemins publics percés?" On répondra à ces questions par la négative absolue. Et cependant quand l'œil exercé de l'observateur parcourt la carte de notre pays, il est frappé des immenses avantages que présente la nature des localités pour la construction d'ouvrages d'améliorations de toute espèce. En effet il est facile de voir que dans le court espace de dix années, avec les moyens immenses dont l'état disposa, on eût pu mettre à exécution une multitude de travaux publics qui au assainissant l'atmosphère, en facilitant le défrichement de terres encore incultes, et qui seraient bientôt couvertes d'une active et nombreuse population, en ouvrant des communications [illegible] au moyen des canaux, des bayous, des rivières et des lacs, auraient aggrandi notre état et en auraient fait un objet d'admiration pour le monde civilisé.

C'est dans ce but, que le peuple attend de l'administration qui va naître, les mesures nécessaires pour préparer l'exécution de ces immenses travaux. C'est au gouverneur pendant de terme prochain, qu'il appartiendra de prendre l'initiative à cet effet et de veiller à l'exécution.

Mais ce n'est pas tout. Il nous manque un système d'éducation publique qui permette à la Louisiane de rivaliser avec les autres, un système *pénitentiaire*, un Code criminel, un Code de commerce sont réclamés; et les besoins de notre population toujours si rapidement croissante, appellent aussi la sollicitude du gouvernement.

Maintenant se présente cette question: "où trouverons nous le citoyen capable d'accomplir cette grande œuvre? nous sommes prêts à répondre, mais nous tairons le nom de Notre candidat que nos lecteurs ont déjà deviné. Toutefois, n'est-il pas hors de propos de se demander si l'on peut supposer, un instant que M. Prieur soit à la hauteur d'une pareille tâche? a-t-il acquit intuitivement ce que l'expérience et de profondes études peuvent seules donner aux autres hommes? Est-il capable de jeter dans le moule les élémens qui peuvent former des institutions solides? quand les circonstances demandent un *Livingston* pour accomplir ce que lui seul pouvait concevoir, *nous contenterons-nous de M. Denis Prieur?*

Nous en avons trop dit pour aujourd'hui—Nous nous arrêtons—Mais il nous reste encore à dire.

Nous apprenons d'une personne arrivée, hier, de la paroisse St. Jean-Baptiste, que presque toutes les cannes ont été gelées par le dernier froid. Plusieurs habitants n'avaient pas encore commencé à couper.

Par un nouvel arrangement, la ligne de paquebots entre New-York et le Hâvre se compose de douze navires, savoir: le *Sully*, le *François 1er.*, le *Rhône*, le *Formosa*, le *Manchester*, le *Charlemagne*, le *Hâvre*, le *Poland*, l'*Albany*, le *Henry IV*, et deux autres sur les chantiers. Ils partiront de New-York, les 8, 16 et 24 de chaque mois, et du Hâvre, les 1er. 8 et 16.

On vient de lancer à Portsmouth (Angleterre) un vaisseau de ligne, qu'on dit être le plus grand qui ait été construit dans ce pays. Il se nomme le *Neptune*, il est du port de 2174 tonneaux, et doit porter 120 pièces de gros calibre. Plus de 120,000 personnes s'étaient assemblées pour le voir lancer.

COMMUNIQUÉ.

Beaucoup de personnes assurent que M. Denis Prieur n'a aucune chance à la prochaine élection de gouverneur, élection qui déjà occupe tous les esprits, *forts et faibles*, moi qui suis partout et nulle part, et qui me suis glissé dans plusieurs sociétés où l'on en parlait, je peux assurer le contraire; que son *honneur* soit tranquille; il doit être certain qu'il obtiendra presque la totalité des voix du carré de la ville, pour l'aider à devenir *excellence*; et cela, seulement pour se débarrasser du maire, dont la conduite n'est plus équivoque, pour tout ce qui touche les intérêts de notre ville.

FURET.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, 14 septembre.

Hydrographie de l'Escaut:

"L'Escaut tout entier, après sa sortie de la France, serpente sur le territoire de la Belgique occidentale, dont il est le déversoir. Son embouchure, comme nous allons le démontrer, est au fort Lillo; il s'y jette à la mer; le fleuve ne traverse point le territoire hollandais. L'Escaut est par conséquent un courant fluvial exclusivement belge.

Cette belle rivière reçoit les eaux de la plus fertile, la plus riche et la plus importante partie du royaume. La Lys, qui recueille les eaux de cette Flandre si célèbre par ses grandes villes et son commerce, est son principal affluent gauche; les affluens de la droite de l'Escaut sont la Dendre, qui charrie les eaux du Hainaut; le Ruppel, qui rassemble dans un vaste lit toutes les rivières de la partie méridionale de l'ancien Brabant, entre autres la Senne, qui passe à Bruxelles; la Dyle, qui arrose Louvain et Malines, et le Demer, qui vient du pays de Liége. Plus au Nord, l'Escaut reçoit du même côté les deux Nèthes, dont l'agriculture n'a pas encore tiré tout le parti qu'elle doit en tirer.

Toutes les eaux fluviales que nous venons d'indiquer sont navigables et ont servi de véhicule au commerce depuis plus de 600 ans: la Senne elle même jouissait de cet avantage, avant la construction du canal de Bruxelles à Villebrouck.

Tous ces courans fluviaux se dirigent vers la mer par un port commun, qui est la ville d'Anvers. En entraver la navigation, c'est porter obstacle à l'œuvre de la nature, qui veut que la Belgique s'étende au delà des limites de la circulation maritime.

La question à résoudre, objectera t-on, ne concerne point l'Escaut au-dessus d'Anvers, qui est un fleuve incontestablement belge, mais depuis Anvers jusqu'à la mer du Nord.

L'étendue jusqu'à cette mer se divise en deux parties: l'une est l'espace de deux lieues marines jusqu'au fort Lillo, à peu de distance de la frontière hollandaise; cet espace est évidemment l'embouchure du fleuve, l'élargissement progressif de son lit entre Anvers et Lillo le démontre clairement, si les barres qui sont sous les eaux ne venaient point à l'appui de cette assertion.

Mais depuis Lillo jusqu'à la mer du Nord ce n'est plus un fleuve, c'est une crique de mer. La simple inspection des cartes marines qui sont à bord de tous les bâtimens suffirait pour le démontrer, si cette question n'avait pas été résolue long-temps avant la révolution de 1830.

Pendant une période d'années prospères, durant lesquelles on ne songeait point à la séparation du royaume des Pays Bas, M. Belpaire avait aussi résolu cette question dans les termes les plus formels, par un mémoire de concours sur les changemens que la côte d'Anvers à Boulogne a subis, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, depuis la conquête de César jusqu'à nos jours.

Ce mémoire fut couronné par l'académie de Bruxelles, dans la séance du 7 mai 1827; on y lit ce qui suit (pag. 46):

"A proprement parler, l'Escaut cesse d'exister à quelques lieues au-dessus d'Anvers, et tout le reste doit être considéré comme des bras de mer, car il n'y a aucun rapport entre le fleuve et la masse d'eau qui baigne les îles de *la Zélande*. Ce sont ainsi que les bras de la Meuse, d'énormes criques par où la mer se jette à chaque marée dans l'intérieur des terres et dans lesquelles l'Escaut et la Meuse trouvent issue."

Cela est si vrai que le fleuve perd jusqu'au nom. [illegible] *Hondt*. Le Hondt était autrefois beaucoup plus large qu'aujourd'hui: la nature et le bras de l'homme travaillent sans cesse sur le bouleversement de la côte méridionale: les terrains gagnés prennent le nom de *polders*, et l'on [illegible] encore du temps où la ville de Damme, prédécesseur de Bruges, était un port de mer.

Quelques géographes prétendent peut-être que la branche du delta de l'Escaut; c'est une erreur, la plupart des fleuves de l'Europe occidentale et océanique n'ont point de delta, tels que la Seine et la Loire; ceux qui en ont un, dans les mers méditerranées, tels que le Rhône, le Nil, le Danube, sont reconnaissables, parce que les bras du fleuve qui renferme le Delta ont une proportion avec le courant supérieur et simple. L'Escaut, au contraire, au dessous de Lillo, n'a point de ressemblance avec le Hondt, qui est au dessous de ce fort: les deux aspects présentent d'un côté un fleuve magnifique, et de l'autre un bras de mer avec tous les phénomènes pélagiques.

Considérée sous ce rapport la question de la navigation de l'Escaut n'est autre chose que celle de la liberté des mers. (*Journal d'Anvers*)

PARIS, 11 septembre.

De tous les points de l'arrondissement de Bourbon-Vendée et des Sables-d'Olonnes, on nous signale des vols et des pillages de la chouannerie; les brigands ont repris leurs courses habituelles et annoncent un soulèvement prochain. La terreur est de nouveau répandue dans les campagnes, et les émigrations recommencent. Les patriotes un peu marquans se hâtent de gagner les gros bourgs et les villes, emmenant avec eux leurs familles et leurs meubles. La présence de la duchesse de Berry dans la Vendée est aujourd'hui regardée par les plus incrédules comme un fait incontestable.

Nous y touchons à cette guerre civile qu'on organise depuis deux ans à la face de nos ministres et sous les yeux de leur police; et au lieu de prendre des précautions prudentes, de briser d'une main de fer le premier instrument de la révolte, on tend aux brigands une main amie, et l'on fait dire par les journaux à gage que tout est tranquille dans l'Ouest: que la malveillance seule feint des alarmes, et crie à la guerre civile!

—On écrit de Bone (Afrique), 24 août 1832:

"Depuis quelques jours on parlait de la présence d'Ibrahim, bey de Constantine, dans nos environs; le 18 de ce mois, il a réuni les sheiks de plusieurs tribus au delà du lac de Gunnera, afin de concerter un projet d'attaque sur notre ville. Tout était convenu; chaque tribu devait faire faire pour trois jours de galette. Un Mahabou fameux, connu dans le pays, s'était chargé de la conduite des Arabes; mais, après les avoir pérorés, son cheval se cabre, le renverse et lui casse un bras. Les Arabes déclarèrent aussitôt que le prophète venant de faire connaître sa volonté, ils ne marcheraient pas: chacun regagna sa tribu.

"Nous savons maintenant que ces réunions tenaient à un plan général, et que de semblables ont eu lieu pour attaquer Alger et Oran.

"Nous sommes très bien avec les tribus voisines, qui se rendent ici en foule et approvisionnent nos marchés. Il n'y a pas de semaines que le général en chef ne reçoive des sheiks venant faire leur soumission. Cependant nous ne pouvons passer nos limites sans craindre de tomber dans des embuscades de quelques partis voleurs qui cherchent à enlever nos bœufs. Le 9 de ce mois, on conduisait le parc à une fontaine distante de 500 toises de la ville; 80 Bédouins de la tribu Béni-Jala y étaient embusqués.

"Le sergent Pâté, du 55e régiment, qui était chargé de l'escorte, les aperçoit, fait prendre position aux 25 hommes qu'il commandait, en tue trois à la première décharge de sa troupe, et met le reste en fuite. Dans cette circonstance, on a remarqué le caporal Dorville, du même régiment, qui a attaqué 4 Bédouins à la fois, en a blessé deux et a ramené un prisonnier.

"Depuis quelques jours nous voyons un grand mouvement dans notre rade et sur nos côtes: on l'attribue à un brick chargé de poudre à canon, qui, dit-on, serait parti de Livourne, expédié aux différens beys de la régence, par Hussein, ancien pacha d'Alger."

—On lit dans le *Breton*, journal de Nantes (12 septembre):

"Nous n'avons encore recueilli que des renseignemens fort incertains sur les perquisitions faites cette nuit dans plusieurs maisons particulières et notamment dans quelques établissemens religieux, motivées, suivant le bruit public, sur la prévention de la présence de la duchesse de Berry à Nantes; perquisitions qu'on rentoyait faisait en divers points de la Vendée en même temps que dans notre ville.

"Il paraît que MM. Arthur Maublanc, Le Rochefoucauld, de Ranzé, curé de Ligné, et M. de Girardin, qui on signalant à Nantes depuis quinze jours, ont été arrêtés.

"On s'est également emparé d'un individu qui a refusé de se faire connaître.

"M. Dubois fils avait été saisi: il a trouvé le moyen de s'échapper pendant qu'on faisait d'autres recherches.

"A ces perquisitions, plusieurs personnes ont montré une arrogance qui justifie toute l'absurde confiance qu'ont nos législateurs dans le succès de leur cause. Une femme chez laquelle on a fait une visite a dit, assure-t-on, en voyant le commissaire de police: "Vous voilà, Monsieur, vous venez bien tard, il y a long temps que je vous attendais. Vous venez chercher la duchesse de Berry: elle n'est pas ici.—Vous savez où elle est?—Peut être, mais assurément je ne vous le dirai pas." Il paraît que la conversation a duré quelque temps dans ce sens; mais on n'a rien trouvé chez cette femme, qui s'attendait effectivement à une visite de la police."

Note Maritime.

PORT DE LA NLLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Brick Pioneer, Robbins, Gibraltar.
Cockayne, Watts & co.
Brick Kenhawa, Ramsdale, Kingston (Ja.)
J. W. Z charis & co.
Goél. Nancy, Syddlemann, Charleston.
G. W. Johnson & co.

ARRIVÉS.

Navire Tallahassee, Glover, de New-York.
Navire John Linton, Wibray, de New-York.
En dehors de la Balize, un navire qu'on croit être le Talma de New-York.

LES soussignés offrent à vendre 50 boucauts sucre de la nouvelle récolte, première qualité.
THEOD. NICOLET & CO,
29 nov rue Royale, No 103.

ON a besoin immédiatement d'un bon conducteur pour lequel de bons gages seront donnés. S'adresser à
M. WALTON,
29 nov rue de la Douane, No 14.

25 DOUZ. Chaises élégantes de Windsor, en débarquement du navire Henry Thompson, à vendre par
GEO. WHITNEY,
29 nov rue de la Douane, No. 21.

IL a été perdu hier à 2½ heures de l'après-midi, près de la Branche-Banque des Etats Unis, une somme de $1,925, consistant en quatre billets de la banque des Etats-Unis: un billet de $1,000, un de $500 et deux de $100 chaque; un *check* de M. Séraphin Cucullu sur cette banque, et le reste en petits billets. On donnera une forte récompense à quiconque remettra la dite somme, en s'adressant au No. 117, rue Royale.
29 nov

TRAITES sur Boston, à vendre par
29 nov A. QUERTIER & BOUTIN.

WM. FADEUILHE & CO., Tapissiers et marchands de papiers, peints rue de Chartres No. 127, 3 portes est de la Nouvelle Bourse, ancien établissement de Mr. Boimare libraire.

Les soussignés ayant formé un association, sous la dénomination de W. Fadeuilhe & Co. offrent leurs services aux dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans ainsi que de ses environs: W. Fadeuilhe, arrive du nord et a apporté avec lui, les objets suivants dont ils offrent en gros et en détail aux plus juste prix, papiers et bordures très riches, comprenant un assortiment pour tous les goûts; franges et gallons en soie, ornements dorés de tous les genres, superbes mousselines ainsi que damas en laine pour rideaux.

Etoffe de crin, velours d'Utrecht pour couvrir les soffas et chaises, un très joli assortiment de chaises, en cane, paille de bois et toutes autres marchandises pour ameublement, matelas, lits de plume, oreillers, en grande variété.
W. FADEUILHE,
P. J. SALVETAT.

P. S. Des tapis et rideaux de croisée faits de commande avec promptitude, canapés, chaises &c. faits et réparés. On désirerait un ouvrier tapissier qui connut sa partie.

Plusieurs deux personnes de couleur qui voudront s'occuper de lingerie trouveraient ici de l'emploient.
29 nov.

COUR DES PREUVES—Attendu que François H. Petitpain a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de Hypolite Signoret, décédé intestat; sera est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
29 nov. MARTIN BLACHE. Régister.

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI, 29 NOVEMBRE 1832.

Première Année de MM. St. Albain, Clonel et Belfort.

JOSEPH

Opéra en trois actes.

Le spectacle sera terminé par

RABELAIS

Comédie vaudeville en un acte.

En l'absence des autres artistes, M. Clonel, chargé pour les premiers rôles débutera par celui de Rabelais.

REÇU par les derniers arrivages, et à vendre par les soussignés: 7 balles indiennes françaises; 2 do. shawls à riches bordures; 1 do. robes à robes de couvertures, 3 points, *Granier*; 1 caisse renfermant des boîtes à musique; 1 cassette contenant des montres en or et en argent; 1 caisse batistes françaises; 40 do. vin de Champagne: 2 boucauts ferblanterie, assorties; ces marchandises ont droit au *drawback*.
THEODORE NICOLET & CO.
29 nov. Rue Royale, No. 103.

MME. GUIRAUD, ex-professeur de CONSERVATOIRE DE FRANCE, venant se fixer dans cette ville, à l'intention de donner des leçons de piano, et de se faire entendre dans plusieurs concerts.

M. Guiraud, compositeur, ex pensionnaire de l'Académie de France à Rome, donnera aussi des leçons de chant français et italien et de composition.

Rue des Remparts, No. 218, ou au Théâtre Français.
26 nov—3

AU MAGASIN DE CHS. MONROSE,
RUE DE CHARTRES, No. 86.

SOCLES articulés pour hommes et pour dames, Capotes de dames et d'enfants, objets de goût &c. &c.
28 nov.

LE soussigné a reçu par les derniers arrivages de Bordeaux, et offre à vendre.—Vins vieux de Médoc en caisses par 12, 25 et 50 bouteilles.

En magasin d'importation antérieure: Champagne garanti d'une qualité supérieure, également quelques barils de très vieille eau-de-vie de Cognac.
26 nov-5 J. M. FORTIER.

SUCCESSION DE CONSTANCE RIXNER.—Les personnes qui doivent à la susdite succession, ou qui ont des réclamations à faire contr'elle, devront s'adresser à Mr.
28 nov-10 J. J. MERCIER.

AVIS.—Les personnes à qui Mr. *F. Pacquet* peut devoir, sont invitées à vouloir bien présenter leurs réclamations à Mr. Charles Derbigny, avocat; et ceux qui doivent à payer dans le plus bref délai, entre les mains du soussigné, executeur testamentaire.
28 nov-10 T. MOSSY.

SUCRE ET MELASSE.—A vendre sur une habitation par
DUBERTRAND & LEGENDRE.
28 nov No. 61, rue St. Louis.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement navire l'Aimable Marie de Bordeaux: 73 caisses vin rouge et blanc de Jurançon de 1822 et 1825; 5 tables de marbre noir pour toutes.
DUBERTRAND & LEGENDRE.
28 nov No. 61, rue St. Louis.

AVIS AUX HABITANS AUX JARDINIERS ET AUX AMATEURS DE FLEURS

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
propriétaires du
Jardin botanique Linnéen
à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &c. &c.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à
DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.

N. B. On délivrera gratis des catalogues périodiques.
28 nov.—6m

A VENDRE.

Deux beaux chiens de garde mâle et femelle, venant de la Havane: ils sont d'une race connue par leur grosses têtes, et les oreilles noires.

S'adresser au Magasin de M. J. G. Arrazcy, encoignure Dumaine et Condé.
28 nov—3 2ps.

$40 DE RECOMPENSE.

Seront données à celui qui arrêtera la mulâtresse nommée MELIY ou AMELIA, âgée d'environ 30 ans, taille d'après-près 5 pieds, mesure américaine, d'une forte constitution, le ventre gros, la poitrine large, peu de gorge, dos plat, cou court, les mains petites, mais grasses les doigts courts, elle est vive, on voit par les doigts qu'elle est couturière, elle a une marque ancienne de coup de fouet sur un des bras, elle porte ordinairement un tablier, et un mouchoir de tête, les oreilles hors du mouchoir, elle porte toujours bas et souliers, elle parle assez bien le français, elle est depuis 20 mois environ dans le pays elle appartenait ci-devant à M. Simon Doucé, rue Conti entre Bourbon et Dauphine, elle a travaillé comme couturière chez M. Degaille.

Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur, et autres, sont informés par le présent, de ne point donner asile à la dite négresse, sous peine d'être poursuivis selon les lois.
28 nov—30 LUCIEN VIGNAUD.

A VENDRE.—chez Me. Ve. VAN ROUTEN, rue Royale, No. 159, vis-à-vis la Banque Consolidée. VIN DE CHAMPAGNE MOUSSEUX, première qualité: Saucissons de Lyon, 1ère. qualité.
24 nov—3.2ps.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le magasin de CHARLES MONROSE est transporté en face de son ancienne demeure, rue de Chartres, No. 86.

Reçu par le navire Olympia, du Hâvre, Chapeaux de dames, Souliers fourrés, idem de prunelle, de marocquin, Batiste écrue, Coutil, Nankin, &c.

Habits d'enfants, Fourrures et différents objets de goût.
23 nov—

A LOUER pour le premier décembre prochain; l'encoignure des rues Madison et Levée, s'adresser à Jn. CHEVRON.
24 nov—3 Rue de Chartres, No. 181.

COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS. District Oriental de la Louisiane.—*Les Etats-Unis* contre 4 *douzaines de cuillières*, &c.—Dans l'amirauté, No. 3231.—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'hon. Cour de District des Etats-Unis, dans et pour le dit district, j'ai saisi et pris possession de quatre douzaines cuillières d'argent, 4 do. fourchettes d'argent, et douze belles boucles plaquées, maintenant libellés à la dite Cour par les Etats-Unis—et, par le présent, je cite et je somme le ou les propriétaires, et toute autre personne ou personnes ayant ou prétendant avoir quelque droit, titre ou intérêt, sur les dits objets, d'avoir à comparaître par devant une Cour de District pour le district susdit, qui sera tenue en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 1er. jour de décembre 1832, à l'effet de déduire les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles les dites marchandises ne seraient pas condamnées et vendues conformément à la demande des *libellants*.
20 nov—18 L. C. BACON, dép. marshal.

Arrêté sur l'habitation de M. J. A. Morgan (Détour des Anglais) un cheval bribon étant marqué d'une petite étoile sur le front d'environ 10 ans; le propriétaire pourra le reprendre en prouvant sa propriété et en payant les frais.
21 nov—

TLANAVIT, Encoignure des rues Hourton et Douane, offre à vendre les articles suivants:
150 fromages tête de maure.
6 caisses eau de fleurs d'orangers triple de Grasse.
1 jarre fruits cristallisés de Marseille.
200 livre saucissons de Marseille.
200 do. do. do. de Lyon.
3 caisses Sardines et conserves de Colin.
25 dmes. Eau de Cologne, flacons façonnés.
10 dmes. Essence de vinaigre de H. Lemercier.
20 grosses Veilleuses à l'esprit de vin.
12 grosses Briquets physiques.
4 pièces parfumeries assorties.
50 quarts vin de Porto, 1ère. qualité.
10 caisses do. do. do.
100 milliers Cigarres de la Havane, 1ère. qualité.
21 nov.

TABAC A CHIQUER—54 caisses reçues par le brick Hope, de Baltimore, et à vendre par
HARRISON, BROWN & CO.
21 nov rue Royale, No. 177.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

VENDREDI, 30 du courant, au magasin d'encan, une caisse bas pour femme, une caisse pour enfant, une du Shalls mérinos en couleur et noir, un lot de Quincailleries, une caisse de Limes parfaitement assorties.
29 nov.

PAR JACOB LEVY.

VENDREDI, 30 du courant, au magasin No. 29, rue St. Louis, à 1 heure de l'après-midi, il sera vendu 25 demi barils raisins frais de Malaga, 40 tonneaux; 25 quarts do. du do. 28 quintaux; aussi, quelques jarres do. de supérieure 37 quintaux: vu le débarquement du brick Hamilton, de Malaga.
29 nov.

PAR JACOB LEVY.

IL sera vendu samedi, 1er. décembre, à midi, à la Bourse, l'esclave ELLEN, âgée de 25 ans, bonne cuisinière, domestique de maison et couturière, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 4 mois, en billet endossé à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par Wm. Boswell, notaire public.
29 nov

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu samedi, 1er. décembre, à midi, à la bourse, la mulâtresse nommée SUSAN, âgée d'environ 24 ans, depuis son enfance dans le pays: elle est bonne domestique de maison, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse; possédant un excellent caractère et pleinement garantie.

Conditions—6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
29 nov

PAR J. H. DOMINGON.

IL sera vendu samedi, 22 décembre, à midi, à la bourse, la propriété suivante, provenant de la succession de Mme. Vve. Pincer, savoir:

UN TERRAIN, situé au faubourg Marigny en cette ville, désigné d'après le plan du faubourg, par le no. 339, de l'îlet renfermé par les rues des Bons Enfans de Mandeville, d'Amont et de Marigny, le dit terrain ayant 50 pieds de face à la dite rue des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur, mesure française; borné d'un côté par le no. 338 de l'autre par le no. 340 et dans les profondeurs par les nos. 326 et 329, ensemble tous les édifices qui y sont construits et tous les dépendances et appartenances.

Conditions: un tiers comptant, un tiers à 6 et un tiers à 12 mois.
27 nov—3.1t10.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu samedi, 22 décembre, à midi, à la bourse, la propriété suivante, provenant de la succession de Mme. Vve. Pincer, savoir:

UN TERRAIN, désigné par le No. 3, de l'îlet 59 au plan ci-après relaté, situé au faubourg Faubourg, de cette ville ayant 50 pieds de face à la promenade des Bons Enfans sur 113 pieds 2 pouces de profondeur, mesure française.

Conditions: un tiers comptant, un tiers à 6 mois, et un tiers à 12 mois, en bons billets endossés et portant hypothèque sur les propriétés.
27 nov—3.1t10.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu samedi, 22 décembre, à midi, à la bourse, la propriété suivante:

UN TERRAIN, désigné par le no. 81, situé au faubourg Marigny, ayant 30 pieds de face à la rue Claiborne, sur 120 de profondeur, renfermé entre les rues Bagatelle et Union, sur lequel se trouvent une petite maison dans la cour avec beaucoup d'arbres fruitiers.
27 nov—3.1t10.

POUR NAVIRE

Le navire français CECILIA, capitaine ANGAUD, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
28 nov J. MAGER.

POUR HAVRE

Le navire bien connu (A. 1.) CRESCENT, capitaine Rogers, partira sous peu. Pour fret de 200 balles, ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
A. QUERTIER & BOUTIN.

POUR BALTIMORE.

Le magnifique brick CANADA, construit à Baltimore, fin rouler, double et chevillé en cuivre, capt. Knight, construit depuis 9 mois, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons arrangemens, s'adresser au capitaine à bord, au-dessus du Railroad, ou à
HARRISON, BROWN & CO.
27 nov rue Royale, No. 117.

POUR BALTIMORE.

Le brick fin rouler, JOHN A. ROBB, double et chevillé en cuivre, capitaine Bennett, ayant des offres pour encore recevoir quelque fret, pour lequel ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
HARRISON, BROWN & CO.
27 nov 117 rue Royale.

POUR LIVERPO